

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

Convocation du :
05 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 5 mai, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Étaient présents :

Nombre de conseillers
présents : 14

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Monsieur Jimmy RONCE, 2^{ème} adjoint ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3^{ème} adjoint ;

Nombre de conseillers
votants : 14

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Marie-Françoise BOUCHER, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Jonathan DUVAL, Monsieur Olivier FAUCHEUX, Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Michel JAFFRE

Absent excusé :

Monsieur Clément CAVART

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan DUVAL

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30 en rappelant l'ordre du jour aux membres du conseil municipal sans modification.

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu de conseil du 8 avril 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu de la séance du 8 avril et l'ordre du jour est immédiatement abordé.

I POINT TRAVAUX

a) Impasse rue du Friche (ou venelle rue de la plaine)

Monsieur LECOIN informe le conseil municipal que les travaux d'éclairage de la rue seront terminés à la fin du mois de mai.

b) Eclairage de la façade de la mairie

Monsieur LECOIN précise que, malgré les problèmes rencontrés (dysfonctionnements et problèmes avec le prestataire) depuis de nombreux mois, l'éclairage de la façade de la mairie est en état de fonctionnement toutes les nuits.

M. LECOIN précise cependant que quelques points restent à voir concernant la durée de la garantie.

Monsieur VAN DER STICHELE explique que la demande de la commune porte sur un début de garantie à partir de la date réelle de fonctionnement de cet équipement (fin avril 2021) et non à partir de la date de pose. Il précise que le matériel démonté est actuellement en expertise chez le prestataire et le constructeur.

c) Rue du Vieux Ver

Monsieur LECOIN précise que les travaux de réfection des trottoirs et bordures sont engagés par l'entreprise TP 28. Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il existe des désaccords tarifaires et que ce point financier sera vu prochainement.

d) Cimetière (Mise à jour du plan et des listes)

Monsieur LECOIN intervient et précise qu'actuellement les membres de la commission cimetière réalisent un bilan et une mise à jour du plan et des concessions du cimetière communal.

A cet effet, Madame TRAVERS intervient et explique le travail réalisé depuis plusieurs mois. En effet, elle précise que depuis un certain temps et selon les différentes méthodes de travail, les fiches et formulaires des concessions ont été mises à jour mais de manière différente selon les intervenants successifs et qu'il est nécessaire de réaliser un travail de traçabilité conforme et d'utilisation aisée pour les personnes en charge du suivi des concessions.

Monsieur VAN DER STICHELE explique que le but de cette démarche, en plus de la compétence communale, est de satisfaire aux nombreuses demandes annuelles des familles et pompes funèbres concernant les tombes présentes dans le cimetière communal.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que lorsque ce bilan sera terminé il y aura divers points à évoquer en conseil municipal (relève de corps pour les tombes non entretenues, taxes à revoir, travaux à faire...).

Madame GUILLO évoque la question des caves urnes inexistantes dans la commune et Monsieur LECOIN reparle du projet du Jardin du Souvenir qui a été évoqué et pour lequel une demande de subvention est en cours.

Monsieur LECOIN conclut en indiquant que cette mise à jour permettra d'avoir une base solide, réelle et à jour afin d'avoir une bonne tenue du cimetière dans le temps.

e) Travaux église

Monsieur LECOIN indique aux membres du Conseil Municipal que la demande de subvention au titre du fonds de concours est en attente à ce jour. Il souhaiterait que soit effectué un relevé topographique du pourtour de l'église, ce qui génèrerait un coût de 1200, 00 €.

Monsieur RONCE prend la parole et dit que ce relevé sera fait par l'entreprise retenue pour engager ces travaux et que, de ce fait, il n'est pas nécessaire selon lui de réaliser ce relevé en amont.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour faire réaliser ce relevé topographique.

f) Demandes de travaux des administrés

Monsieur LECOIN relate que des administrés font appel à la mairie pour des travaux qui sont du domaine privé (pas à la charge de la commune).

Monsieur VAN DER STICHELE fait part d'une demande concernant une branche d'arbre tombée sur un terrain privé (parcelle n'appartenant pas à la commune) et précise que dans ce cas c'est au propriétaire du terrain de faire le nécessaire.

Monsieur VAN DER STICHELE évoque également des appels concernant des ragondins, des chenilles processionnaires ou des guêpes et rappelle que par le passé ces interventions pouvaient être effectuées par les pompiers volontaires mais que désormais il convient de faire appel à des prestataires spécialisés.

Madame TRAVERS précise que dans le magazine « Votre Agglo » de Chartres Métropole les coordonnées de prestataires à contacter sont inscrites (pour les ragondins notamment).

II EMPLOI SAISONNIER

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'il est prévu, comme tous les ans, de procéder au recrutement d'un saisonnier durant la période estivale. La commune va proposer un emploi d'agent technique polyvalent durant juillet et août en remplacement des agents titulaires alternativement en congés.

Monsieur LECOIN précise qu'il est nécessaire d'assurer un remplacement durant les 2 mois et Monsieur VAN DER STICHELE ajoute que la personne recherchée devra avoir 18 ans, son permis de conduire et de préférence habiter la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial, à raison de 35 heures maximum par semaine, et d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement pour une durée de deux mois maximum en juillet et août 2021 (nombre de semaines définitif modifiable selon les besoins de la collectivité);
- décide de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :
 - la rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice brut 350 du 1^{er} échelon correspondant au grade d'adjoint technique territorial, échelle C1.
 - les crédits nécessaires à la rémunération du ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

III REFERENT CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Monsieur VAN DER STICHELE fait part aux membres du Conseil Municipal de la réception d'un courriel de Chartres Métropole présentant le CLS (Contrat Local de Santé) qui intervient dans les domaines des services aux habitants dans le champ de la santé et demandant également le nom d'un interlocuteur à contacter au sein de la commune.

Monsieur VAN DER STICHELE informe les membres du Conseil Municipal que les axes de réflexion du CLS peuvent être de l'ordre de la construction d'un EHPAD...et que des réunions de travail sont organisées entre les référents des différentes collectivités.

Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'un référent doit donc être identifié au sein de la commune et que celui-ci est nommé par arrêté du Maire selon les textes en vigueur (article L2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), néanmoins Monsieur VAN DER STICHELE souhaite consulter le Conseil Municipal.

Madame BOUCHER et Monsieur JAFFRE se portent candidats pour représenter la commune.

Madame BOUCHER est nommée titulaire et Monsieur JAFFRE est nommé suppléant pour représenter la commune en tant que référent local de santé.

IV CONVENTION INSTRUCTION DOSSIERS D'URBANISME

Monsieur VAN DER STICHELE évoque le fait que la convention ADS (Autorisation du Droit des Sols) a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux avant la réunion du conseil municipal afin de laisser à chacun le temps d'étudier le document.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la compétence urbanisme est communale et qu'elle le restera. Il précise que la convention définie avec Chartres Métropole a été instaurée aux fins d'instruire les dossiers communaux qui sont pour certains complexes et également de bénéficier des services de personnes spécialisées en droit d'urbanisme.

Monsieur RONCE précise que le personnel spécialisé en urbanisme de Chartres Métropole (Service Instructeur) a des connaissances des juridiques et peut donc nous aider pour certains dossiers compliqués. Il ajoute que cette aide étant non rétribuée par la commune, il est dans l'intérêt de la commune de valider à nouveau cette convention avec Chartres Métropole.

Monsieur VAN DER STICHELE informe les conseillers municipaux qu'il convient de résigner cette convention suite à une erreur matérielle dans la précédente convention datée de 2015.

Madame TRAVERS prend la parole et évoque le fait que lors de la lecture du document elle a listé divers points qui peuvent laisser penser que la convention signée entre la commune et Chartres Métropole n'est pas réciproque.

Elle précise en outre que Monsieur VAN DER STICHELE valide des documents d'urbanisme qui ne sont pas rédigés par le personnel communal et que de ce fait il n'a pas le contrôle de ces écrits.

Monsieur VAN DER STICHELE prend note des remarques émises par Madame TRAVERS et précise qu'il peut prendre rendez-vous avec un responsable de Chartres Métropole afin de les transmettre.

Monsieur LECOIN relate le fait qu'à plusieurs reprises la commune a bénéficié de services gratuits de la part du service Instructeur et ce en dehors des dossiers listés dans la convention.

Il informe également le conseil municipal qu'un logiciel de suivi des dossiers a été mis à disposition et qu'il permet d'effectuer un suivi de l'ensemble des dossiers d'urbanisme communaux.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que l'ensemble des communes concernées par cette convention va consentir à ce nouvel engagement ce qui confirme l'utilité de cette démarche.

Monsieur FAUCHEUX demande si le service Instructeur peut accompagner la commune en cas de dossier pouvant aller jusqu'au Tribunal. Monsieur LECOIN répond qu'auparavant cela était possible mais que maintenant cela ne l'est plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, dont 1 abstention

- décide de confier de nouveau l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels à la communauté d'agglomération Chartres métropole ;
- approuve la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction
- autorise Monsieur VAN DER STICHELE à signer cette convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

V ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur VAN DER STICHELE fait part aux conseillers municipaux du fait que le bureau de vote sera déplacé de la mairie à la salle des fêtes suite à une demande transmise à la Préfecture.

En effet, du fait des doubles élections de cette année, il y aura :

- 1 bureau pour les élections départementales
- 1 bureau pour les élections régionales

En recensant tous les créneaux horaires (4 plages horaires par jour pour 2 bureaux), il y a besoin de 24 personnes par jour pour assurer la tenue des bureaux de vote relatifs aux élections des 20 et 27 juin 2021.

Monsieur VAN DER STICHELE explique que la vaccination contre le Covid 19 est proposée aux personnes participants au déroulement des élections et qu'une date sera réservée pour la commune.

Une attestation de priorité vaccinale sera remise aux personnes concernées qui sera à présenter au centre vaccinal le jour du rendez-vous de vaccination.

Monsieur LECOIN et Monsieur VAN DER STICHELE précisent qu'une réunion explicative sera organisée en amont pour les assesseurs une semaine avant le 1^{er} tour des élections.

Monsieur LECOIN ajoute que du matériel de protection est en commande (vitres en plexiglas) afin de protéger les membres des bureaux de vote contre le Covid 19.

VI POINT COVID 19

Monsieur VAN DER STICHELE explique que les diverses associations sportives qui font des demandes de reprise de leurs activités doivent le faire en joignant les informations de leur propre fédération afin de pouvoir répondre aux demandes avec le plus de pertinence possible.

Monsieur BOURGEOIS prend la parole pour évoquer les différentes étapes du déconfinement qui impacte les activités communales.

Au vu des différentes règles (jauge par rapport à la capacité d'accueil) des ERP (établissements recevant du public) imposées pour la location de la salle des fêtes, il est décidé de ne pas louer la salle des fêtes communale avant le 1^{er} juillet 2021.

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'une ligne concernant la réglementation Covid 19 sera ajoutée au contrat de location de la salle des fêtes.

Cette date est susceptible d'être repoussée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des décrets transmis de la Préfecture.

La mise à disposition de la maison des associations suit les mêmes règles que celles de la salle des fêtes.

VII L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Monsieur VAN DER STICHELE relate le fait que tous les ans la commune participe à « l'Agglo fait son nettoyage de Printemps » et que Chartres Métropole fournit des gants et des sacs aux participants.

Une dizaine de participants sont recensés chaque année dans la commune. Le principe est le suivant :

- Ramassage des déchets
- Tri des déchets
- Point sur ce qui a été collecté (recensement)
- Restauration commune (pas cette année pour cause de Covid 19)

Monsieur BOURGEOIS prend la parole et précise que cette journée de collecte se déroulera le samedi 5 juin 2021 et que 44 communes vont y participer (33 en 2019). Rendez-vous est fixé à 10 h 00. Le lieu de départ sera communiqué ultérieurement.

Le but de cette opération est de sensibiliser le grand public aux enjeux de la réduction des déchets et de la préservation des milieux naturels, améliorer le cadre de vie, inciter chacun à adopter des comportements responsables, partager un moment convivial entre les habitants de l'agglomération.

Des flyers à l'intention des administrés seront distribués très prochainement dans les boîtes aux lettres et une annonce sera diffusée sur Panneau Pocket aux fins d'information. Il convient de compléter le coupon réponse présent dans le flyer ou de s'inscrire en mairie via son adresse mail.

Monsieur BOURGEOIS précise que des sacs et des gobelets seront offerts aux participants en remerciement de leur participation.

Monsieur VAN DER STICHELE dit qu'il faudrait mener une réflexion commune avec Chartres Métropole afin de pouvoir verbaliser les auteurs de dépôts de déchets sauvages. Un essai avait été fait lors du précédent mandat mais les démarches sont complexes.

VIII QUESTIONS DIVERSES

a) Demande d'emplacement commerce ambulant

Monsieur VAN DER STICHELE fait part d'une demande d'emplacement pour un commerce ambulant.

Divers échanges sont engagés entre les membres du conseil municipal sur la concurrence entre les différents acteurs concernés.

b) Repas du 14 juillet

Monsieur BOURGEOIS relate qu'il a adressé un mail à la commission Animation et vie culturelle concernant l'organisation du repas annuel du 14 juillet.

Il en ressort l'idée d'organiser un repas le 14 juillet au midi à la plaine sportive (avec réservation de barnums) au lieu du traditionnel repas du 13 juillet au soir. En effet, il est à noter que depuis plusieurs années, les participants ne restent plus après le repas ce qui écourte la soirée.

c) Chicanes rue de la barrière

Monsieur FAUCHEUX demande pendant combien de temps le rétrécissement prévu pour les travaux de l'entreprise POITRIMOL va rester en place. Monsieur LECOIN précise que l'arrêté municipal a été prolongé plusieurs fois.

d) Remerciements à Monsieur B. FLEURY

Monsieur LECOIN souhaite remercier Monsieur FLEURY pour son aide concernant le transport du paillage destiné à un usage communal.

e) Aménagement paysager de la Pointe Colette

Monsieur LECOIN fait part à l'assemblée que l'aménagement du massif paysager de la Pointe Colette est bientôt terminé.

f) Circulation des poids lourds

Monsieur LECOIN évoque de nouveau les passages très fréquents de poids lourds dans la commune et les dégradations générées sur la voirie (rond-point endommagé...).

Monsieur VAN DER STICHELE dit qu'il a demandé à Chartres Métropole un schéma global de circulation des poids lourds afin de mener une réflexion globale et de solutionner ces désagréments avec les communes environnantes.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que des administrés se plaignent de la présence trop nombreuse de ces poids lourds qui dégrade la qualité de vie recherchée en vivant dans la commune (beaucoup de circulation, bruit).

Monsieur LECOIN propose de prendre un arrêté municipal limitant la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes qui sont en transit.

Le prochain conseil municipal est fixé au 10 juin 2021 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	
Monsieur CAVART Clément		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur Jonathan DUVAL		Madame Françoise TRICHEUX	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît			